

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00348

Numéro SIREN : 477 181 010

Nom ou dénomination : API RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2022 sous le numéro de dépôt 11331

API RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000.000 €uros

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

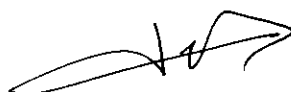
2022 S 011381 AS

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 31 MARS 2022

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Pour **API DEVELOPPEMENT S.A.S.**
Mme **Béatrice DEBOSQUE**, ès-qual.

Formulaire obligatoire annexé S1 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SAS API RESTAURATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise		384 RUE DU GENERAL DE GAULLE 59370 MONS EN BAROEUL		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET*		4 7 7 1 8 1 0 1 0 0 0 7 2 9		Néant ☐ *				
				Exercice N clos le. 31/08/2021				
				N-1 31/08/2020				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2				
				Net 3				
				Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 905 572	AG	1 596 144	309 427	219 635
		Fonds commercial (1)	AH	1 210 727	AI	1 145 227	65 499	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	412 329	AK		412 329	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	95 069	AO		95 069	44 095
		Constructions	AP	35 100 642	AQ	21 461 034	13 639 607	13 580 994
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	59 237 947	AS	42 252 539	16 985 407	17 605 932
		Autres immobilisations corporelles	AT	21 668 110	AU	15 926 344	5 741 766	6 072 688
		Immobilisations en cours	AV	833 426	AW		833 426	1 028 432
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	147 313	CV		147 313	147 057
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières*		BH	4 571 332	BI		4 571 332	400 327	
TOTAL (II)		BJ	125 182 470	BK	82 381 291	42 801 179	39 099 163	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	9 057 125	BM		9 057 125	8 992 289
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6 127	BW		6 127	6 183
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	83 181 210	BY	3 913 522	79 267 687	79 035 747
		Autres créances (3)	BZ	36 347 319	CA	44 806	36 302 513	38 417 222
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	32 049 751	CE		32 049 751	23 436 685
Disponibilités		CF	43 779 213	CG		43 779 213	30 505 986	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 044 021	CI		1 044 021	1 055 337	
	TOTAL (III)	CJ	205 464 768	CK	3 958 328	201 506 439	181 449 451	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	330 647 238	IA	86 339 619	244 307 618	220 548 615	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations		Stocks :		Créances :		

Formulaires obligatoires, article 51 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise <u>SAS API RESTAURATION</u>			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>10 000 000</u>)	DA	10 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u> 5 896)	DG	67 003 707	75 661 446
	Report à nouveau	DH	10 933 204	16 333 204
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	21 598 828	342 261
	Subventions d'investissement	DJ	20 761	23 253
	Provisions réglementées *	DK	5 766 324	6 048 559
	TOTAL (I)	DL	115 422 826	99 508 724
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	4 115 121	3 090 425
	Provisions pour charges	DQ	9 952 048	11 570 973
	TOTAL (III)	DR	14 067 169	14 661 399
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	29 470	28 839
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	5 587 478	8 380 793
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 884 081	2 887 863
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	37 435 591	36 527 960
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 547 756	53 718 525
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 253 243	4 834 508
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	80 000	
	TOTAL (IV)	EC	114 817 622	106 378 491
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	244 307 618	220 548 615
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Écart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	109 628 211	95 299 207
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API RESTAURATION		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	585 168 786	FE	112 353	FF	585 281 140	
		FG	5 328 428	FI		FI	5 328 428	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	590 497 215	FK	112 353	FL	590 609 569	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	175 459	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	9 867 267	
	Autres produits (1) (11)					FQ	165 198	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	600 817 494
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	220 859 983	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(64 836)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	86 283 568	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 357 869	
	Salaires et traitements*					FY	175 749 166	
	Charges sociales (10)					FZ	56 260 110	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	12 799 188
							GB	120 713
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	801 604
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 154 207	
	Autres charges (12)					GE	1 380 352	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	565 581 215
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	35 236 278	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	397 263	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	397 263	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	7 200	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	69 499	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	69 499	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	327 764	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	35 564 042	

(R)ENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Neant ☐ *

			Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	2 234 759		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	544 853		556 283
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	2 162 120		1 517 152
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	4 941 734		2 073 436
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	27 958		107 119
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	672 862		615 376
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	1 339 784		4 076 518
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 040 606		4 799 014
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	2 901 127		(2 725 578)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	6 198 841		758 235
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	10 667 501		3 054 197
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	606 156 491		569 268 971
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	584 557 663		568 926 710
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	21 598 828		342 261
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations a long terme		HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	23 762		476
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	5 250		6 899
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes a des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	102 297		107 855
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges	A1	6 451 636		5 283 762
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6		obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
joindre en annexe :						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le						
			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amendes et Pénalités			21 610			
Autres Charges et Produits Exceptionnels			6 348		4 500	
Sorties d'Immobilisations			672 862		542 362	
Amortissements Dérogatoires			1 339 784		1 622 019	
Quote part de Subvention d'Investissements					2 491	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation

1 / 1

31/08/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire annexe 53 A
du Code général des impôts

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Designation de l'entreprise SAS API RESTAURATION										Neant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 750 528	KE		KF	778 100	
CORPORELLES	Terrains					KG	65 643	KH		KI	29 426	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	4 514 431	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	237 482	KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *					KP	27 073 300	KQ		KR	3 575 653	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	54 299 481	KT		KU	5 792 290	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	347 172	KW		KX		
	Matériel de transport *					KY	11 826 147	KZ		LA	1 450 684	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	8 163 396	LC		LD	1 030 649	
	Emballages récupérables et divers *					LE	19 330	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	1 028 432	LI		LJ	665 745	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	107 574 817	LO		LP	12 544 450	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	227 057	8V		8W	119 596
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	400 327	IU		IV	4 253 728		
TOTAL IV					LQ	627 385	LR		LS	4 373 324		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	110 952 731	OII		OJ	17 695 875
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO		DO		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	3 528 629	IX			
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY	95 069	LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB	4 514 431	MC			
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME	237 482	MF			
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS	MG	300 225	MH	30 348 728	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	853 824	MK	59 237 947	ML			
	Autres	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM		MN	347 172	MO			
		Matériel de transport		IV	MP	1 140 366	MQ	12 136 466	MR			
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	28 904	MT	9 165 141	MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW	19 330	MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	860 751	NA	833 426	NB			
Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF				
TOTAL III			IY	NG	3 184 072	NH	116 935 195	NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU		OM		OW			
	Autres participations			IO	OX	199 340	OY	147 313	OZ			
	Autres titres immobilisés			II	2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	82 724	2F	4 571 332	2G			
	TOTAL IV			I3	NJ	282 064	NK	4 718 645	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OK	3 466 136	OL	125 182 470	OM	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SAS API RESTAURATION										Neant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 434 989	PF	210 478	PG		PH		1 645 467
Terrains			PI	21 547	PJ	9 337	PK		PL		30 885
Constructions	Sur sol propre		PM	1 355 069	PN	329 060	PO		PQ		1 684 129
	Sur sol d'autrui		PR	222 582	PS	4 566	PT		PU		227 149
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV	15 729 876	PW	2 453 658	PX	113 815	PY		18 069 719
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	35 801 325	QA	6 918 742	QB	467 528	QC		42 252 539
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	347 172	QE		QF		QG		347 172
	Matériel de transport		QH	7 457 948	QI	1 672 651	QJ	1 048 941	QK		8 081 658
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	6 317 900	QM	1 200 692	QN	21 079	QO		7 497 514
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	67 253 422	QV	12 588 709	QW	1 651 364	QX		78 190 768
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QY	68 688 411	QZ	12 799 188	QA	1 651 364	QB		79 836 235
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	51 735	P8		P9	Q1	(51 735)	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5		Q6		Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3		R4		R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	43 587	R8		S1		S2	S3	43 587	
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	13 836	S6		S7		S8	T1	T2	13 836	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	764 739	T5		T6	1 038 296	T7	(273 556)	
Autres immob. corporelles	U1		U2		U3		U4	U5	U6		
Matériel de transport	U8	348 331	U9		V1		V2	297 862	V3	50 468	
Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	169 289	V8		V9		W1	234 125	
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		
TOTAL III	X2	405 755	X3	934 028	X4		X5	297 862	X6	1 272 421	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NI				NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	405 755	NQ	934 028	NR		NS	349 598	NT	1 272 421	
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)	NW	1 339 784	Total général non ventilé (NS-NI+NU)			NY	1 622 019	Total général non ventilé (NW-NI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	NU				NV				NV	(282 234)	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS API RESTAURATIONNeant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	6 048 559	TM	1 339 784	TN	1 622 019	TO	5 766 324	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	6 048 559	TS	1 339 784	TT	1 622 019	TU	5 766 324	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	3 090 425	4B	1 024 695	4C		4D	4 115 121	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	10 012 324	4Y	990 235	4Z	2 357 383	5A	8 645 176	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 558 649	5W	139 276	5X	391 054	5Y	1 306 872	
TOTAL II	5Z	14 661 399	TV	2 154 207	TW	2 748 437	TX	14 067 169		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	1 095 904	6B		6C		6D	1 095 904
		- corporelles	6E	1 989 251	6F		6G	540 101	6H	1 449 150
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		titres de participation	9U	80 000	9V		9W	80 000	9X	
		autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	3 777 907	6U	756 798	6V	621 183	6W	3 913 522	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	44 806	6Z		7A	44 806	
	TOTAL III	7B	6 943 064	TV	801 604	TZ	1 241 284	UA	6 503 384	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	27 653 022	UB	4 295 596	UC	5 611 741	UD	26 336 877	
Dont dotations et reprises	d'exploitation		UE	2 955 811	UF	3 369 620				
	financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UI	1 339 784	UK	2 162 120				
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du CGI								10		

(1) À détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/08/2021

[illegible]

Désignation

1 / 1

31/08/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire annexe 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS API RESTAURATION				Néant [] *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	4 571 332	UV	3 000 000	UW	1 571 332
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	3 674 770		3 674 770		
	Autres créances clients	VX	79 506 440		79 506 440		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Prévisions pour dépréciation admission d'actifs dépréciés)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	498 510		401 194	97 315	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	904 147		904 147	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 663 387		3 663 387	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	407 655		407 655	
		Divers	VP	832 687		832 687	
	Groupe et associés (2)	VC	28 402 889		28 402 889		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 638 041		1 638 041		
	Charges constatées d'avance	VS	1 044 021		1 044 021		
	TOTAUX		VT	125 143 883	VU	123 475 235	VV
REVENUS	(1) Montant des	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
REVENUS	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	27 427	27 427		
		à plus d'1 an à l'origine	VH	2 042	2 042		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	5 587 478	999 918	4 587 559		
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	37 435 591	37 435 591			
	Personnel et comptes rattachés	8C	32 110 734	32 110 734			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	14 902 780	14 902 780			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	7 973 374	7 973 374		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 469 739	4 469 739		
		Obligations cautionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 091 127	3 489 275	601 852	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI	66 075	66 075			
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	8 071 249	8 071 249			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
Produits constatés d'avance	8L	80 000	80 000				
TOTAUX		VY	114 817 622	VZ	109 628 211	5 189 411	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	151 332	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS API RESTAURATION		Néant		Exercice N, clos le 31/08/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	21 598 828	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	109 596	XB	174 058	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	64 462			
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB				
		WI	25 818 021	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX				
	Amendes et pénalités		WJ	21 610	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						IF	11 678 177	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				IG	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WN			
						WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SI		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	1 512 024	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						YJ			
TOTAL I						WR	60 802 718		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	21 667 042	
	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
								WH	
								WP	
								WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						XB		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						IG		
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						WZ		
	Produit net des actions et parts d'intérêts						XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZY		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Majoration d'amortissement*						XD	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 septies)	L2		XF	
		Zone franche urbaine TE (1-44 octies, octies A)	OV		Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 bis-decies)	IF			
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC			
			Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI		XG	2 540 567	
		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL				
		YB		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH				
		YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
		YD							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YJ			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						XI	36 595 109		
bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne X0)						XN	36 595 109		
						XO			

Désignation

31/08/2021

SAS API RESTAURATION
477181010 IS1

[illegible]

N° 2058-A

Désignation

SAS API RESTAURATION
477181010 IS1

31/08/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 54 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SAS API RESTAURATION										Neant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	16 333 204	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Réserve légale	ZB						
					- Autres réserves	ZD	342 261						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	342 261		Dividendes	ZE	5 400 000						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	0F	16 675 466		Report à nouveau (NB: Ce total doit nécessairement être égal au total II)	ZG	10 933 204						
					TOTAL II	ZH	16 675 466						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ	5 250		1 649					
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	7 487 352		6 233 885					
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	8 770 550		XQ	11 150 316		9 951 512					
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	23 170 873		22 351 025					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 130 963		5 347 833					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	55 618		SI	39 344 061		37 896 756					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	86 283 568		81 781 013					
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 629 729		4 411 907					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	6 728 140		6 684 983					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	9 357 869		11 096 891					
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	41 792 580		41 286 672					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	32 301 759		31 003 400					
DIVERS	Montant brut des salaires *				0B	182 893 053							
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	0.49 %		0.58 %					
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (liste au 2058-CI prévu par art. 38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher I Sinon 0					
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058- NOT pour le régime de groupe).

API RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000.000 Euros

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS EN BAROEUL

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTATION **PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 31 MARS 2022**

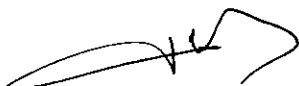
L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2021, soit la somme de 21.598.828 Euros de la manière suivante : dotation de la réserve légale à concurrence de 900.000 Euros, dotation de la réserve spéciale constituée en application de l'article 238 *bis* AB du Code Général des Impôts à concurrence de 5.896 Euros, distribution d'un dividende de 7 Euros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 7.000.000 Euros pour les 1.000.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 13.692.932 Euros, intégralement au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTATION **VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 31 MARS 2022**

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2021, soit la somme de 21.598.828 Euros de la manière suivante : dotation de la réserve légale à concurrence de 900.000 Euros, dotation de la réserve spéciale constituée en application de l'article 238 *bis* AB du Code Général des Impôts à concurrence de 5.896 Euros, distribution d'un dividende de 7 Euros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 7.000.000 Euros pour les 1.000.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 13.692.932 Euros, intégralement au poste "AUTRES RESERVES".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Pour **API DEVELOPPEMENT S.A.S.**,
Mme **Béatrice DEBOSQUE**, *és-qual.*



API Restauration

Exercice clos le 31 août 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société API Restauration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société API Restauration relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes annuels relative à la sous-partie « sur la provision pour dépréciation des immobilisations » expose la méthode utilisée relative à la dépréciation des immobilisations corporelles.

La note « Créances » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la dépréciation des comptes clients.

La note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des indemnités de retraites, des risques prud'homaux et de la charge future induite par le plan d'attribution d'actions gratuites.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes le cas échéant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 25 février 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Sandrine Ledez